



INSTITUT  
DE CERTIFICATION DES AUDITEURS

## CRITERES DE RECEVABILITE CERTIFICATION D'AUDITEURS ICA QUALITE

Les critères généraux figurent dans l'ISO 19011 en particulier ceux relatifs aux qualités personnelles et à l'aptitude au management.

### 1 - CERTIFICATION INITIALE

Formation initiale (Cf. Note 1)	BAC ou équivalent	> BAC (diplôme universitaire ou formation qualifiante)
Expérience Professionnelle (Cf. Note 2)	5 ans dont 2 ans dans des activités liées au management de la qualité (Cf. Note 3)	4 ans
Formation à la norme ISO 9001 : 2000	3 jours consécutifs au minimum (totalisant 20 heures) (formation optionnelle, voir liste des formations enregistrées)	
Formation à l'audit qualité	Formation <b>obligatoire</b> de 5 jours consécutifs minimum La formation doit avoir été préalablement <b>enregistrée</b> par l'ICA ou l'IPC (Cf. Note 7) et suivie dans les 3 années [36 mois] précédant la candidature. (Cf. Note 4)	
Expérience pratique de l'audit	Le candidat doit avoir effectué 4 audits complets (Cf. Note 5) selon ISO 9001 : 2000 ou équivalent (Cf. Note 6) d'une durée totale cumulée de 20 jours	

Les audits selon ISO 9001 : 2000 ou équivalent devront avoir été effectués au sein d'une période de 3 années [36 mois] :

- a) précédant la candidature pour les candidats possédant l'expérience d'audit requise
- ou
- b) suivant le succès à l'examen oral pour les candidats ayant une expérience d'audit incomplète.

### 2 - MAINTIEN ET RENOUELEMENT DE LA CERTIFICATION

L'auditeur doit avoir effectué 6 audits (Cf. Note 5) selon ISO 9001 : 2000 ou équivalent (Cf. Note 6) d'une durée totale cumulée de 20 jours pendant la période de certification [3 ans, soit 36 mois].

Dans tous les cas, il ne doit pas s'écouler plus de 18 mois entre 2 audits successifs.

L'auditeur doit également :

- fournir les justificatifs de maintien des connaissances par des formations, la participation à des colloques...,
- établir un relevé annuel d'activité d'audit.

La révision de la norme ISO 9001 entraîne le passage obligatoire d'un test de connaissance ICA sur la norme ISO 9001 révisée.

## **NOTES EXPLICATIVES**

- (1) Y compris diplôme/certificat reconnu d'un niveau équivalent selon la nomenclature officielle des niveaux de formation.
- (2) Durée continue ou partielle cumulée (avec justificatifs dans ce dernier cas).
- (3) L'expérience de 2 ans dans des activités liées au management de la qualité doit avoir été réalisée dans les 5 ans qui précèdent la candidature : avoir mis en œuvre des dispositions d'un système de management de la qualité dans une ou plusieurs entreprises ayant un système de management de la qualité établi sur la base des référentiels ISO 9001 : 2000 ou équivalent. Cette expérience peut comprendre une formation longue (> à 6 mois) de type DESS, Mastère, etc.
- (4) Les formations à l'audit qualité qui ont été suivies dans les trois années précédant la demande de candidature pourront être considérées comme recevables par l'ICA dans la mesure où le candidat :
  - justifie d'une activité d'audit continue depuis la date de la formation,
  - fournit le programme détaillé de la formation si celle-ci n'a pas été enregistrée par l'ICA.
- (5) Ces audits comprennent la préparation à l'audit, l'exécution proprement dite de l'audit et la préparation du rapport d'audit.

Au cours de chaque audit, l'ensemble des éléments de la norme de référence devront avoir été examinés.

La durée minimale totale d'un audit doit être de 2 jours dont au moins 50% sur site. La durée sur site comprend les réunions d'ouverture et de clôture de la phase d'audit (entretien) proprement dite. Elle exclut la préparation de l'audit (revue des documents de système de management de la qualité, élaboration du plan d'audit...) et la rédaction du rapport d'audit même si ces opérations sont effectuées dans les locaux de l'organisme audité.

Il pourra être demandé au candidat de fournir des rapports d'audit ou d'autres éléments de preuve de leur exécution.

Les audits d'un même système de management de la qualité doivent avoir été effectués de façon continue (c'est à dire sans intervalle entre l'audit des différents éléments du système de management de la qualité).

Les audits pris en compte sont les audits indépendants c'est-à-dire où les auditeurs et les audités relèvent d'une direction et d'un système de management de la qualité indépendants les uns des autres.

Par exemple :

- audit d'une usine ou d'un établissement par le siège social,
- audit d'une usine ou d'un établissement par un autre établissement ou usine,
- audit d'un fournisseur par un client,
- audit de certification par une tierce partie,
- un consultant effectuant un audit indépendant (audit d'une entité à laquelle le consultant n'a pas dispensé lui-même de conseils). Exemple : audit à blanc ou de pré-certification à condition que le consultant n'ait pas participé lui-même à la mise en place du système de management de la qualité.

Les audits (ou diagnostics) en vue de ou avant mise en place d'un système de management de la qualité ne sont pas acceptés.

Note : Il ne doit pas y avoir plus de 2 audits d'un même organisme par période de 12 mois. En outre, les audits doivent avoir été effectués dans au moins 3 organismes différents.

- (6) Normes ou référentiels traitant des mêmes éléments de système de management de la qualité que ISO 9001 : 2000. Les candidats faisant état d'autres référentiels doivent adresser une copie de ceux-ci avec un tableau de comparaison avec ISO 9001 : 2000, pour examen et décision.
- (7) Liste disponible auprès de l'ICA et sur [www.afaqcompetences.org](http://www.afaqcompetences.org)  
IPC : *International Personnel Certification association (ex IATCA)*

**ica@afnor.org**  
**www.afaqcompetences.org**